Le directeur général adjoin des services

## Finances, achats publics et systèmes d'information

Décision nº 2022-85

Objet: Avenant n°4 au lot n°9 « chauffage » - marché de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, et notamment son article 42,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016, et notamment son article 27,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2018-93 autorisant la signature du lot n°9,

Vu la décision n°2020-28 autorisant la signature de l'avenant n°1,

Vu la décision n°2020-239 autorisant la signature de l'avenant n°2,

Vu la décision n°2021-137 autorisant la signature de l'avenant n°3,

Considérant que des circonstances imprévues notamment les mesures sanitaires COVID 19, les fouilles archéologiques provoquent des retards sur le chantier, qu'il y a lieu, par suite, de prolonger les délais d'exécution et de fixer la date de réception au 27 avril 2022,

Considérant que la découverte du caveau du duc du Maine lors des fouilles d'archéologie ont induit la reprise et l'adaptation du réseau de chauffage, qu'il y a lieu, par suite, d'augmenter le montant du marché de 4 254,75 € HT,

Considérant que les circonstances imprévues nécessitent de prolonger la durée du contrat d'entretien des deux chaudières de 4 mois qu'il y a lieu, par suite, d'augmenter le montant du marché de 360 € HT.

Considérant que ces prestations non initialement prévues entraînent une augmentation du montant qu'il y a lieu, par suite d'augmenter le montant de 9 012,57 € HT ce qui représente un nouveau montant de marché de 313 961,29 € HT, soit une augmentation de 5,71 %,

DECIDE d'approuver l'avenant n°4 au lot n°9 avec la société UTB située 59 rue Gaston Roussel - 93230 ROMAINVILLE.

DECIDE de signer l'avenant n°4.

PRECISE que les autres termes du lot restent inchangés.

Fait à Sceaux, le 7 avril 2022